



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2007/13/Add.1
4 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 4 de l'ordre du jour
Mise au point et transfert de technologies

**Rapport annuel du Groupe d'experts du transfert
de technologies pour 2007**

Note du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies

Additif

Résumé

Le présent additif au rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) rend compte des activités intersessions organisées par le Groupe de septembre à novembre 2007 ainsi que des résultats de la douzième session du GETT tenue à Bali (Indonésie) les 29 et 30 novembre 2007.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 2	3
A. Contenu du présent additif.....	1	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	2	3
II. TRAVAUX ENTREPRIS PENDANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE	3 – 28	3
A. Évaluation des besoins en matière de technologie	3 – 7	3
B. Informations techniques	8 – 10	4
C. Mécanismes	11 – 16	5
D. Questions intersectorielles.....	17 – 25	6
E. Collaboration avec d’autres groupes d’experts créés au titre de la Convention	26 – 28	8
III. ACTIVITÉS APPELANT UNE SUITE IMMÉDIATE.....	29	8

I. Introduction

A. Contenu du présent additif

1. Le présent additif au rapport annuel du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2007¹ porte sur les activités intersessions organisées par le GETT entre le 21 septembre et le 30 novembre 2007. Il rend également compte des résultats de la douzième session du GETT et de ses travaux au cours de cette période. Le présent document est donc à lire conjointement avec le document de base dont il constitue un additif.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

2. Outre les recommandations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2007/13, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) souhaitera sans doute prendre note des informations contenues dans le présent additif, examiner les recommandations du GETT et déterminer quelles autres actions pourraient être nécessaires pour promouvoir les activités de transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Les Parties souhaiteront peut-être donner un avis sur les activités menées à bien par le GETT en 2007.

II. Travaux entrepris pendant la période considérée

A. Évaluation des besoins en matière de technologie

3. À sa douzième session, le GETT a examiné de nouvelles actions concernant les évaluations des besoins en matière de technologie, compte tenu des résultats de l'Atelier sur les meilleures pratiques d'évaluation des besoins en matière de technologie organisé à Bangkok (Thaïlande) du 27 au 29 juin 2007² et du document technique sur le même sujet³. Le Groupe a souligné combien il importe de se pencher sur la question des moyens d'intégrer les résultats de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et d'obtenir les financements nécessaires pour procéder à ces évaluations et à leur mise à jour. Le Groupe a noté que l'abondante information tirée des évaluations des besoins en matière de technologie pourrait constituer une contribution importante pour l'examen à l'avenir des besoins mondiaux à long terme en matière de technologie aux fins d'atténuation et d'adaptation.

4. Le Groupe s'est aussi penché sur d'autres questions, parmi lesquelles l'élaboration de propositions de projet fondées sur les évaluations des besoins en matière de technologie; l'appui technique que le GETT pourrait apporter aux pays qui procèdent à de telles évaluations; le rôle de ces évaluations en tant que vecteur d'intégration des besoins en matière de technologie entre départements et organismes gouvernementaux et de partage des responsabilités et perspectives pour la concrétisation du transfert des technologies; la nécessité de mieux décrire les avantages collatéraux du transfert des technologies dans les études d'évaluation des besoins en la matière; et l'importance d'associer les parties prenantes, notamment par la participation au financement tout au long du processus d'évaluation des besoins en matière de technologie.

¹ FCCC/SBSTA/2007/13.

² FCCC/SBSTA/2007/11.

³ FCCC/TP/2007/3.

5. Le GETT a relevé que le document technique pourrait s'intégrer dans un «kit» de référence qui comprendrait également le manuel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Évaluer les besoins en matière de technologie dans l'optique des changements climatiques)⁴ (ci-après appelé manuel du PNUD), une synthèse des évaluations identifiées par les Parties non visées à l'annexe I à la Convention (Parties non visées à l'annexe I)⁵, la publication FCCC intitulée *L'art de préparer et de présenter les propositions, Guide d'élaboration de projets bancables pour le transfert de technologies* (plus communément appelée Guide de la pratique) et les documents techniques sur les environnements favorables au transfert des technologies et sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques. Le Groupe a également relevé la nécessité d'élaborer un plan relatif aux évaluations des besoins en matière de technologie et aux activités connexes pour les cinq prochaines années.

6. Le Groupe a débattu des possibilités de mettre à jour le manuel du PNUD⁶. Publié en 2004 par le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en collaboration avec le GETT, l'Initiative technologie et climat (ITC) et le secrétariat, ce manuel constitue un document d'orientation commode sur les approches, les méthodes et les outils qui peuvent être utilisés pour procéder à des évaluations des besoins en matière de technologie.

7. En examinant ces projets de mise à jour du manuel, le Groupe a pris en compte les enseignements tirés du processus de ces évaluations, les résultats de l'Atelier sur les meilleures pratiques d'évaluation des besoins en matière de technologie, le document technique sur les meilleures pratiques concernant ces évaluations, le rapport de synthèse sur ces évaluations et d'autres documents pertinents. Il s'est penché sur les incidences en matière de ressources de ce travail et sur le délai nécessaire pour le mener à bien, en prenant en considération les besoins des Parties non visées à l'annexe I qui procèdent à de telles évaluations ou envisagent de le faire dans le cadre de leurs deuxièmes communications nationales. Le Groupe a été d'avis que la mise à jour du manuel nécessiterait un examen croisé par diverses organisations ainsi que par des experts nationaux, pour s'assurer de la qualité du document.

B. Informations technologiques

8. À la douzième session du GETT, le secrétariat a fait le point sur la situation du mécanisme d'échange d'informations technologiques de la Convention (TT:CLEAR) et son projet pilote de mise en réseau du TT:CLEAR et des centres régionaux d'information technologique, y compris une enquête auprès des membres effectifs et potentiels du réseau, comme proposé par le GETT à sa onzième réunion.

9. Le GETT a examiné un projet de questionnaire destiné à l'enquête mentionnée au paragraphe 8 ci-dessus, établi par le Centre international de transfert des technologies (Chine). À cette occasion, il s'est penché notamment sur les objectifs et la portée de l'enquête, les autres moyens de partage de l'information (sur CD-ROM par exemple) qui pourraient constituer une solution de substitution au réseau et la nécessité d'étudier d'autres outils qui pourraient être utiles pour accéder à l'information technologique.

10. Le Groupe est convenu de poursuivre les consultations sur le projet de questionnaire et de fournir au secrétariat, au plus tard le 23 janvier 2008, des observations sur la manière de mener à bien l'enquête et d'analyser ses résultats avant la vingt-huitième session du SBSTA. Les conclusions de l'enquête pourraient aider à déterminer la suite de l'action à mener en matière de constitution de réseaux.

⁴ <<http://ttclear.unfccc.int/ttclear/jsp/index.jsp?mainFrame=../html/TNAGuidelines.html>>.

⁵ FCCC/SBSTA/2006/INF.1.

⁶ <<http://ttclear.unfccc.int/ttclear/jsp/index.jsp?mainFrame=../html/TNAGuidelines.html>>.

C. Mécanismes

11. Le GETT a pris note de la collaboration en cours et du soutien qu'un certain nombre d'organisations et d'initiatives internationales telles que le FEM, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'ITC continuent d'apporter à la mise en œuvre du cadre de transfert des technologies. Le Groupe a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la collaboration avec ces organisations, avec le PNUD et le PNUE en particulier, pour les activités relatives aux évaluations des besoins en matière de technologie.
12. Le Groupe a pris note de l'action menée par le secrétariat pour promouvoir le Guide de la pratique et le diffuser auprès d'un vaste public. Le Guide a été présenté lors d'ateliers et séminaires de la Convention et d'autres organisations et initiatives telles que le Séminaire industriel conjoint de l'ITC sur les perspectives en matière de technologie relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les pays de la Communauté d'États indépendants, organisé en septembre 2007 à Kiev (Ukraine), et l'atelier de renforcement des capacités et de formation à l'élaboration de projets de mécanismes pour un développement «propre», organisé en août 2007 par l'ONUDI à Pretoria (Afrique du Sud). Les travaux du GETT, y compris la publication du Guide de la pratique, ont été également présentés à la première session du Groupe spécial d'experts techniques sur le transfert des technologies et la coopération scientifique et technologique de la Convention sur la biodiversité, tenue en septembre 2007 à Genève (Suisse).
13. Le Groupe a jugé particulièrement important de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les résultats des travaux du GETT soient portés à la connaissance d'un public plus vaste et pour partager les expériences et les enseignements qui en sont tirés. Par ailleurs, le Groupe a estimé que le «kit» de publications de référence mentionné plus haut, au paragraphe 5, pourrait contribuer au lancement d'autres activités de promotion.
14. Le GETT a également insisté sur l'importance de l'action que ses membres pourraient mener pour susciter une meilleure compréhension du rôle des technologies dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Les membres pourraient également aider à faire connaître les expériences et les enseignements qui en sont tirés s'agissant de faciliter les activités liées au transfert des technologies susceptibles d'alimenter les discussions sur des sujets similaires lors des négociations sur la coopération internationale face aux changements climatiques, tant dans le cadre de la Convention qu'au sein d'autres organisations et processus.
15. Le secrétariat a informé le Groupe qu'il avait établi une note de cadrage sur la recherche-développement conjointe afin de susciter au sein du GETT un débat sur ce sujet. Ce document donne un premier aperçu des activités conjointes de recherche-développement dans le cadre de la Convention et replace les questions y relatives dans le contexte plus large de la mise en point et du transfert des technologies, concernant essentiellement l'atténuation. En examinant ce document, le Groupe a fait ressortir les éléments susceptibles de faire l'objet d'activités de recherche-développement, notamment le renforcement des capacités, le partage du risque, le rôle des partenariats public-privé dans ce contexte et les possibilités nouvelles que la recherche-développement offre aux pays. Par ailleurs, le Groupe a indiqué que la série d'actions possibles adoptée à la vingt-quatrième session du SBSTA comprenait un certain nombre d'activités pouvant faciliter les travaux futurs dans ce domaine. Le Groupe a été d'avis qu'il faut poursuivre les discussions à ce sujet et que, si le document doit être mis à la disposition des Parties, le mandat correspondant devrait être amélioré.

16. À la douzième session, un représentant de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a été invité à présenter un exposé sur *Energy Technology Perspectives 2008*, que l'Agence doit publier en juin 2008 dans le cadre du soutien au plan d'action du G8 sur les changements climatiques. Le Groupe a noté que cette publication sera probablement axée sur les politiques technologiques correspondant à deux scénarios: faire en sorte que les émissions de CO₂ d'origine énergétique à l'échelle mondiale soient ramenées en 2050 à leur niveau actuel; et ramener les émissions de CO₂ d'origine énergétique au plan mondial à la moitié de leur niveau actuel d'ici à 2050. Le GETT a insisté sur la nécessité de se mettre au courant des travaux en cours dans d'autres processus qui peuvent avoir des incidences sur les travaux relatifs à la mise au point et au transfert des technologies.

D. Questions intersectorielles

17. Le programme de travail du GETT prévoit de mener des activités spécifiques relatives aux modes de financement novateurs et aux technologies de l'adaptation.

1. Modes de financement novateurs

18. À sa vingt-sixième session, le SBSTA a approuvé le plan de travail recommandé par le GETT pour la diffusion et l'utilisation du Guide de la pratique. Il a invité les organisations et initiatives internationales concernées à collaborer avec le secrétariat à la mise en œuvre de ce plan (FCCC/SBSTA/2007/4, par. 27).

19. À la douzième session, le secrétariat a présenté une mise à jour sur l'état d'avancement du programme de formation à la préparation de projets utilisant le Guide de la pratique. Le Groupe a noté que le secrétariat avait établi des contacts avec un certain nombre d'organisations et d'initiatives internationales telles que l'ONUDI, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'ITC et le Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEEP) afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation à la préparation de projets de transfert des technologies. Ce programme de formation vise à renforcer la capacité du personnel local chargé de l'élaboration des projets dans les pays en développement, s'agissant de préparer des dossiers de projet en vue de leur financement et d'exploiter les méthodes et outils mis au point par les organisations concernées. Le secrétariat a indiqué que la mise en œuvre de ce programme de formation serait fonction des ressources financières disponibles et qu'il s'efforcerait de rechercher un soutien financier, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes.

20. Le débat a essentiellement porté sur les moyens de faire en sorte que le programme soit plus opérationnel, les synergies avec le Réseau consultatif pour le financement privé de l'ITC et la nécessité d'établir une distinction entre la formation effective à la préparation des projets et la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie. Les questions soulevées avaient trait au processus d'identification et de tri des projets, à la participation du public ainsi que du secteur privé, à l'importance des instruments de gestion du risque politique dans l'élaboration des projets et au rôle que les institutions financières internationales pourraient jouer dans ce domaine. Par ailleurs, il a été fait mention des possibilités existantes de financement des projets et programmes et du rôle que le GETT pourrait jouer pour faire la synthèse de ces sources de financement.

21. Le Groupe a noté que, outre les versions anglaise, espagnole et française, le secrétariat avait établi une version chinoise du Guide de la pratique et était en train de préparer les versions arabe et russe afin de toucher un ensemble plus vaste de spécialistes de l'élaboration des projets dans les pays en développement et les pays en transition.

2. Technologies de l'adaptation aux changements climatiques

22. Le GETT a examiné les activités possibles pour donner suite au programme de travail de Nairobi sur les incidences, la vulnérabilité et l'adaptation, en tenant compte du rapport de synthèse sur les technologies de l'adaptation dont il est fait état dans les communications émanant des Parties et des organisations compétentes⁷.
23. Les travaux du SBSTA et du GETT consacrés aux technologies de l'adaptation aux changements climatiques ont pour objet d'améliorer l'état actuel de la connaissance et de la compréhension de ces technologies, d'évaluer les perspectives qu'elles ouvrent et leurs limites, de recenser par ordre de priorité les besoins des pays en développement s'agissant de ces technologies, d'améliorer le processus de mise au point et de transfert des technologies dans ses aspects relatifs à l'adaptation et d'explicitier ses incidences sur les politiques en matière de climat. Ce rapport de synthèse fait office de contribution au programme de travail de Nairobi et aux travaux du GETT sur l'analyse et l'identification des moyens de faciliter et de promouvoir les activités de transfert des technologies, notamment celles identifiées dans le cadre relatif au transfert des technologies.
24. Le Groupe a examiné certaines des limites du rapport de synthèse. À titre d'exemple, le rapport n'est pas complet, parce que certaines Parties n'ont donné que des exemples représentatifs dans leurs communications et seuls quelques pays en développement ont présenté des communications. Le Groupe a noté que cette synthèse ne correspond pas tout à fait à ce qui se passe sur le terrain. Toujours à titre d'exemple, des questions comme celle des erreurs d'adaptation ne sont certes pas abordées dans les communications mais elles ne doivent pas être négligées pour autant. Le Groupe a également relevé l'absence d'organisations qui s'occupent de la prévention des catastrophes naturelles, domaine qui compte beaucoup de points communs avec l'adaptation aux changements climatiques. Le Groupe a noté que le GETT pourrait entreprendre de nouvelles activités afin de poursuivre les travaux précédents sur les technologies de l'adaptation et d'être en phase avec le programme de travail de Nairobi. Il s'agirait notamment d'étudier les critères possibles de sélection des technologies adéquates ou appropriées, par exemple l'acceptabilité sociale et juridique, la capacité d'absorption et les conditions locales; d'étudier les moyens de favoriser le développement de la communication et du partage des expériences par le recours aux technologies modernes (par exemple la section de dialogue en ligne du site de TT: CLEAR); de clarifier les différences entre les types précis de technologies de l'adaptation (technologies matérielles et logicielles, technologies d'appui à la mise en œuvre des mesures de l'adaptation, etc.); de recenser les secteurs prioritaires pour les technologies de l'adaptation (agriculture, ressources en eau, etc.); de renforcer les capacités humaines et institutionnelles; et de favoriser la synergie avec les travaux menés dans le cadre des conventions et programmes relatifs à la désertification et à la prévention des catastrophes.
25. Le GETT était représenté à l'Atelier sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation organisé à Rome du 10 au 12 septembre 2007 dans le cadre du programme de travail de Nairobi. À la douzième session, un membre a fait part au reste du Groupe des résultats de cet atelier, qui a notamment pris acte de la difficulté d'intégrer les résultats de divers processus et programmes tels que les plans de développement national, les communications nationales, les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et les évaluations des besoins en matière de technologie.

⁷ FCCC/SBSTA/2007/6.

E. Collaboration avec d'autres groupes d'experts créés au titre de la Convention

26. Améliorer la coopération avec les autres organes constitués au titre de la Convention, à savoir le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (CGE) et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG), fait partie des activités continues du GETT. À la vingt-sixième session du SBSTA, une réunion a été organisée pour permettre au Président du SBSTA et à celui de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de s'entretenir avec les présidents des groupes d'experts créés au titre de la Convention (CGE, LEG et GETT) et de procéder à un échange d'informations. Cette réunion a notamment débouché sur un accord en vue de poursuivre la pratique consistant à inviter les groupes d'experts à participer aux ateliers organisés par d'autres groupes d'experts.

27. C'est ainsi que des membres du GETT ont été invités à représenter le Groupe à la réunion-bilan du LEG sur la préparation et l'application des PANA et à l'atelier du CGE sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Parties non visées à l'annexe I en matière de préparation des communications nationales et de questions intersectorielles. Des membres du LEG et du GCE ont été invités à l'Atelier sur les meilleures pratiques d'évaluation des besoins en matière de technologie; une version révisée du document d'information établi à l'intention de cet atelier a également servi de contribution à l'atelier du CGE.

28. À la douzième session, les membres concernés ont fait part au reste du Groupe des résultats de ces ateliers et d'autres et de l'intérêt qu'ils présentent pour les travaux du GETT. Le Groupe a insisté sur l'importance de la participation à ces ateliers dans l'optique de la promotion des travaux du GETT et des liens qu'ils pourraient avoir avec d'autres domaines d'activité entrant ou non dans le cadre de la Convention.

III. Activités appelant une suite immédiate

29. Le GETT recommande de donner une suite immédiate aux activités suivantes pour assurer la continuité des travaux, si les ressources le permettent:

a) Mettre en œuvre le programme de formation à la préparation des projets en collaboration avec, entre autres, l'ONUDI, le PNUE, le PNUD, l'ITC et le REEEP, en commençant par un programme de «formation de formateurs» au cours du second semestre de 2008, suivi par des ateliers régionaux en 2008 et 2009;

b) Organiser, à titre de contribution au programme de travail de Nairobi, une réunion d'experts sur les technologies de l'adaptation qui rassemblerait des experts participant à ces travaux et aux activités relatives au programme de travail de Nairobi et aux PANA et se tiendrait avant la vingt-huitième session du SBSTA;

c) Préparer le mandat relatif à la mise à jour du manuel du PNUD en vue d'établir le texte définitif de la nouvelle version de cette publication pour la vingt-neuvième session du SBSTA ou le premier trimestre de 2009.
